

IX ÉCHANGES DANS D'AUTRES DOMAINES

Les deux parties sont convenues:

1. De favoriser la coopération entre les associations, les institutions et les organismes civils, sociaux et professionnels à charte des deux pays;
2. D'encourager et de faciliter la coopération entre l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale et l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de l'URSS;
3. De prendre note de l'établissement d'une table ronde entre l'Institut canadien des affaires internationales et l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de l'URSS et d'encourager la coopération entre les deux organismes;
4. De faciliter les échanges de conférenciers. Les programmes de ces échanges et les sujets de ces conférences seront négociés entre les organismes hôtes concernés;